conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Icema™ R 101

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.10.2022 100000020930 Date de la première version publiée:

02.10.2022

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Icema™ R 101

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Adhésif

mélange

mandées

Restrictions d'emploi recom- : Destiné exclusivement à l'usage industriel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : H.B. Fuller, Isar-Rakoll, S.A.

Adresse : Estrada Nacional 13

PT-4486-851 Mindelo - Vila do Conde

+351 229 288 200

Adresse e-mail de la per-

sonne responsable de FDS

: EU-MSDS@hbfuller.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence In case of poisoning:

GBK-EMTEL International

Tel.(24h): +49(0)6132/84463 (all languages)

In case of transport accidents:

Tel.(24h): (001) 352 323 3500 (Infotrac - Contract ID: 90373 /

GBK)

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### Etiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.10.2022 100000020930 Date de la première version publiée:

02.10.2022

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de

la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
dioxyde de titane (particules non liées de taille respirable en sus- pension dans l'air)	13463-67-7 236-675-5 01-2119489379-17- 0000	Carc. 2; H351	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes

persistent, requérir une assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

Le produit n'irrite pas la peau.

En cas de contact avec les

veux

Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Requérir une assistance médicale si des symptômes d'irritation de

l'oeil apparaissent et persistent.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un

médecin.

Se rincer la bouche à l'eau.

Si la victime est consciente, boire beaucoup d'eau.

Ne PAS faire vomir.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Version Date de révision: 1.0 02.10.2022

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

100000020930 Date de la première version publiée:

02.10.2022

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Brouillard d'eau

Mousse Poudre sèche

Dioxyde de carbone (CO2)

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte

contre le feu.

Information supplémentaire

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.10.2022 100000020930 Date de la première version publiée:

02.10.2022

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Envoyer pour récupération ou élimination dans des conte-

neurs appropriés.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula- : Tenir à l'écart des enfants.

tion sans danger

Éviter le rejet dans l'environnement.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Prévoyez un équipement d'extinction d'incendie en cas

d'incendie à proximité.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

to a conse

teneurs

Gardez sombre, frais et sec. Ne pas congeler.

Information supplémentaire sur les conditions de stock-

age

Garder le contenant hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais. La chaleur augmentera la pression et pourrait

faire exploser le récipient.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

## Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base	
carbonate de cal-	471-34-1	VME	10 mg/m3	FR VLE	
cium					
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
quartz (SiO2)	14808-60-7	VME (Fraction de poussière alvéo- laire)	0,1 mg/m3	FR VLE	
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes				

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.10.2022 100000020930 Date de la première version publiée:

02.10.2022

dioxyde de titane (particules non liées de taille respi- rable en suspen- sion dans l'air)	13463-67-7	VME	10 mg/m3 (Titane)	FR VLE	
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
		VME	10 mg/m3 (Titane)	FR VLE	
	Information supplémentaire: Cancérigène de catégorie 2 - Substances preoccupantes en raison d'effets cancerogenes possibles, Valeurs limites indicatives				

## 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Veuillez faire attention aux exigences nationales et locales.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

Remarques : Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au

produit/à la substance/à la préparation. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et

il doit en être tenu compte.

Protection de la peau et du

Protection respiratoire

corps

: Vêtements de protection

: Pas nécessaire si la pièce est bien ventilée.

Mesures de protection : Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après

manipulation du produit.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Air : Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvé-

risée.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

Couleur : blanc

Odeur : caractéristique

Version 1.0

Date de révision: 02.10.2022

Numéro de la FDS: 100000020930

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

02.10.2022

Seuil olfactif

non déterminé

Point de fusion/point de con-

non déterminé

gélation

Point/intervalle d'ébullition

non déterminé

Inflammabilité

Non classé comme danger d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité Limite d'inflammabilité supérieure non déterminé

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure :

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Limite d'inflammabilité inférieure

non déterminé

Point d'éclair

> 150 °C

Température d'auto-

inflammation

ne s'enflamme pas spontanément

Température de décomposi-

tion

Non applicable

рΗ Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique 1.200 Pa.s (20 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité non miscible ou difficile à mélanger

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

donnée non disponible

Pression de vapeur non déterminé

Densité 1,95 g/cm3 (20 °C)

Densité de vapeur relative non déterminé

9.2 Autres informations

**Explosifs** Non explosif

Taux d'évaporation non déterminé conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Icema™ R 101

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.10.2022 100000020930 Date de la première version publiée:

02.10.2022

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si utilisé selon les spécifications.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cuta- :

née

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

## Cancérogénicité

## **Composants:**

## dioxyde de titane (particules non liées de taille respirable en suspension dans l'air):

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.10.2022 100000020930 Date de la première version publiée:

02.10.2022

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Donnée non disponible

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

#### **Produit:**

Mobilité : Milieu: Sol

Remarques: Ne pas laisser le produit atteindre les eaux sou-

terraines, les plans d'eau ou le système d'égouts.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1 % ou plus.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

## **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Version 1.0

Date de révision: 02.10.2022

Numéro de la FDS: 100000020930

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

02.10.2022

#### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Remise aux éliminateurs de déchets dangereux.

Peut être déposé avec les ordures ménagères après solidification après consultation avec l'exploitant de l'installation d'élimination des déchets et les autorités compétentes et dans le respect des réglementations techniques nécessaires. La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant

que possible.

Incinérer dans des conditions contrôlées conformément à toutes les lois et réglementations locales et nationales. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Ces codes de l'EU relatifs aux déchets sont des recommanda-

visant les déchets produits lors de l'utilisation de colles et de matériaux d'étanchéité. Si des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses sont énumérés au point 3 de cette fiche de données de sécurité, il convient de classer les déchets qui en résultent comme dangereux (\*).

## Déchets produits lors de l'utilisation :

08 04 09\* Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

08 04 10 Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 08 04 09

#### Déchets produits lors du nettoyage :

08 04 11\* Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

08 04 12 Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080411

#### Déchets d'emballage:

15 01 01 Emballages en papier et en carton

15 01 02 Emballages en plastique

15 01 04 Emballages en métal

15 01 10\* Emballages contenant des résidus de matières dangereuses ou contaminés par des matières dangereuses.

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.10.2022 100000020930 Date de la première version publiée:

02.10.2022

Emballages contaminés Evacuation conformément aux prescriptions légales.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

## 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

## 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Non applicable

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et : du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu-

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

RoHS: 2011/65/UE, Restriction des substances dange-

reuses

Non applicable

Version 1.0

Date de révision: 02.10.2022

Numéro de la FDS: 100000020930

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

02.10.2022

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

: Non applicable

Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

44, 25

cée (R4624-18)

Surveillance médicale renfor- : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Composés organiques vola-

tils

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles

(prévention et réduction intégrées de la pollution)

Contenu en composés organiques volatils (COV): 0,00 %, 0,0

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

**TCSI** Listé ou en conformité avec l'inventaire

**TSCA** Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

AIIC Listé ou en conformité avec l'inventaire

**DSL** Tous les composants de ce produit sont sur la liste cana-

dienne LIS

**ENCS** Listé ou en conformité avec l'inventaire

**ISHL** Listé ou en conformité avec l'inventaire

**KECI** Listé ou en conformité avec l'inventaire

: Listé ou en conformité avec l'inventaire **PICCS** 

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.10.2022 100000020930 Date de la première version publiée:

02.10.2022

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

REACH : Listé ou en conformité avec l'inventaire

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

#### Texte complet pour autres abréviations

Carc. : Cancérogénicité

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

migues en France (INRS)

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international: IMO - Organisation maritime internationale: ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon): ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02.10.2022 100000020930 Date de la première version publiée:

02.10.2022

l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Autres informations : Cette fiche de données de sécurité ne contient que des infor-

mations relatives à la sécurité et ne remplace aucune informa-

tion ni spécification concernant le produit.

Point de contact : Prepared by: Global Regulatory Department

EU-MSDS@hbfuller.com

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR